

RÉSUMÉ
PRÉLIMINAIRE



INVESTIR EN FAVEUR DES ENFANTS DU MONDE ISLAMIQUE



LES ENFANTS D'ABORD

La plus grande génération d'enfants et de jeunes de notre histoire se prépare à entrer dans l'âge adulte dans un monde en pleine mutation. Plus d'un quart des deux milliards d'enfants de la planète vivent dans des pays musulmans – membres de l'Organisation de la Conférence islamique – où ils représentent plus de 40 % de la population musulmane. La manière dont nous répondrons à leurs besoins et garantirons leurs droits déterminera dans une large mesure le succès ou l'échec des efforts déployés par la communauté mondiale au cours de la prochaine décennie pour combattre la pauvreté, accélérer le développement humain et garantir la paix et la sécurité pour tous.

Face à la mondialisation, la communauté islamique, ou *oumma*, doit trouver un équilibre délicat entre l'ouverture aux autres cultures et la protection du droit de ses enfants de s'instruire et de grandir dans le respect des valeurs du Saint Coran.

Tous les enfants – filles et garçons, dans toutes les situations, toujours et partout – ont le droit de vivre et de s'épanouir en exploitant pleinement leurs capacités. C'est sur ce principe clé, inscrit dans la *charia*, le droit canonique de l'Islam, que repose la mise en œuvre des dispositions relatives aux enfants qui ont été établies par l'Islam, notamment les dispositions relatives au milieu familial, à la santé, à l'éducation, aux loisirs et activités culturelles, à une protection spéciale, aux droits et libertés civils.

Il n'est donc pas surprenant que tous les pays musulmans¹ aient adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. La ratification de cet instrument historique relatif aux droits fondamentaux oblige les pays à respecter un code d'obligations en faveur des enfants. Il place les droits de l'enfant, qui doivent être garantis par la société des adultes en tant qu'obligation légale, impératif moral et priorité de développement, au centre de la lutte menée partout dans le monde en faveur des droits de l'homme.

Tout comme la Convention, l'Islam accorde la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans les actions et les décisions concernant les enfants; et les principes de la *charia* imposent des obligations correspondantes à la famille, à la société et à l'État. Ces normes sont appliquées aux lois, pratiques, budgets et politiques. Les gouvernements, en particulier, sont encouragés à créer un environnement et fournir des ressources qui garantiront aux enfants le plein exercice de leurs droits.

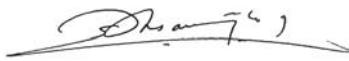
Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont affirmé leur engagement envers les enfants en adoptant la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les objectifs énoncés dans « Un Monde digne des enfants », le document adopté à l'issue de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants en 2002. Une résolution sur les soins aux enfants et la protection des enfants dans le monde islamique a été publiée par le Comité des affaires culturelles de l'Organisation de la Conférence islamique et adoptée

par les États membres lors de la Conférence du Sommet islamique qui s'est déroulé en Malaisie en octobre 2003.

L'Islam et « Un Monde digne des enfants » partagent un même idéal : un monde dans lequel tous les enfants prennent un bon départ dans la vie; dans lequel tous les enfants ont accès à une éducation de base gratuite et de qualité; dans lequel tous les enfants sont protégés contre la rougeole, le paludisme et la malnutrition, mais aussi contre la terreur de la guerre, et où ils ont la possibilité de s'épanouir pleinement.

L'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), ont uni leurs forces pour préparer ce rapport qui servira de document de référence pour la Première Conférence ministérielle sur les enfants organisée conjointement par ces trois organismes. La Conférence ministérielle évaluera les progrès accomplis par les États membres de l'OCI dans des domaines clés relatifs aux enfants, examinera les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et recommandera des mesures permettant d'accélérer les progrès afin que soient respectés les engagements pris envers nos enfants.

Nous attendons avec impatience les résultats de la Conférence ministérielle et nous espérons que ce rapport contribuera à enrichir le dialogue sur la manière de traduire dans la réalité notre vision collective d'un monde digne des enfants.



M. Ekmeleddin Ihsanoglu
Secrétaire général
OCI



Mme Ann M. Veneman
Directrice générale
UNICEF



M. Abdulaziz Othman Altwajiri
Directeur général
ISESCO

VUE GÉNÉRALE

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements pris dans « Un Monde digne des enfants »

Les années 1990 ont été porteuses de grandes promesses pour les enfants. Les dirigeants présents au Sommet mondial pour les enfants de 1990 ont lancé un appel urgent à l'ensemble de la communauté internationale en vue de garantir à chaque enfant un avenir meilleur. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui est entrée en vigueur en septembre 1990, est devenue le traité relatif aux droits de l'homme adopté par le plus grand nombre de pays; aujourd'hui pratiquement tous les pays l'ont ratifié. Deux protocoles facultatifs ont suivi, pour protéger les enfants contre la traite d'enfants, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants, ainsi que contre la participation d'enfants aux conflits armés.

Cependant, malgré ces progrès et en dépit de quelques gains tangibles obtenus en matière de santé publique et dans d'autres domaines, il est apparu clairement dix ans plus tard que les objectifs du Sommet étaient loin d'être atteints.

Près de 11 millions d'enfants meurent toujours chaque année et, dans la majorité des cas, ces décès sont évitables. Près de 115 millions d'enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école primaire et 54 % d'entre eux sont des filles; près de 150 millions d'enfants souffrent de malnutrition dans les pays en développement. Des millions d'enfants sont exploités et effectuent des travaux dangereux pour leur santé, sont vendus et font l'objet d'un trafic, quand ils ne sont pas victimes de mauvais traitements, d'abus sexuels, de négligence et de la violence, notamment en temps de guerre. Le fléau que représente le VIH/SIDA, en particulier en Afrique subsaharienne, se propage chez les enfants et les jeunes à une vitesse catastrophique. Et dans plusieurs pays parmi les plus pauvres, les efforts visant à garantir le bien-être des enfants sont entravés par le fardeau de la dette, des dépenses militaires excessives et une utilisation peu efficace des ressources².

L'origine des menaces qui pèsent sur les enfants n'a rien de mystérieux. La pauvreté ne persiste pas pour

des raisons incompréhensibles; les guerres ne surgissent pas de nulle part. Ces ravages sont souvent le résultat des choix faits par les gouvernements et ceux qui détiennent le pouvoir; ces décisions ont une incidence sur la manière dont les ressources sont affectées, sur la place plus ou moins centrale des enfants dans les prises de décisions et sur la façon dont on évalue l'impact de ces choix.

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, des chefs d'États et de gouvernements représentant les 189 pays membres des Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire dans laquelle ils reconnaissaient qu'ils avaient des responsabilités concernant la défense des principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, et des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde – « en particulier les personnes les plus vulnérables et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient. »

La Déclaration contient une liste de sept objectifs que les dirigeants de la planète ont jugés particulièrement importants : garantir la paix, la sécurité et le désarmement; encourager le développement et éliminer la pauvreté; protéger l'environnement; promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance; protéger les groupes vulnérables; répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique; et renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre du programme de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

La majorité de ces objectifs doivent être atteints d'ici 2015 et sept de ces huit objectifs ont directement trait aux droits et au bien-être des enfants.

En mai 2002, lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, 190 délégations nationales de haut niveau, dont 69 chefs d'États, ont décidé de compléter ce programme. Le document présenté à l'issue de la Session extraordinaire — « Un Monde digne des enfants » — a été adopté par consensus à l'Assemblée générale et vient compléter les objectifs définis lors du Sommet du Millénaire. « Un Monde digne des enfants » place les droits de l'enfant au centre des efforts visant à promouvoir des vies saines; fournir une éducation de qualité; protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et combattre le VIH/SIDA.

En septembre 2005, cinq ans après l'adoption de la Déclaration, la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies donnera aux dirigeants du monde l'occasion d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et de concrétiser les promesses faites aux enfants les plus pauvres de la planète.

Même si l'on constate des améliorations, les progrès concernant pratiquement tous les OMD — et les engagements pris dans « Un Monde digne des enfants » — ont pris du retard. Sans un effort vigoureux et concerté de la part des donateurs et des gouvernements, les objectifs ne seront pas atteints, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour les enfants³.

La situation des enfants dans le monde islamique

Les États membres de l'OCI se sont engagés à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux inscrits dans le document « Un Monde digne des enfants »; en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, ils ont aussi fait leurs principes des droits de l'enfant. De grands progrès ont été réalisés dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans les pays de l'OCI, environ 4,3 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables et de malnutrition — plus de 60 % d'entre eux avant d'atteindre leur premier anniversaire⁴. Environ six millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition; cet état se traduit par un retard de croissance caractérisé par une taille inférieure à la moyenne pour l'âge. Près de 23 % de la population totale n'ont pas accès à de l'eau potable

et 45 % n'ont pas accès à des moyens d'assainissement. Les enfants d'Afrique subsaharienne, en particulier, sont confrontés à une crise provoquée par les conflits armés, le VIH/SIDA et la pauvreté qui met leur vie en danger.

La mondialisation, la pauvreté et les inégalités ont aggravé ces problèmes et en ont créé de nouveaux. La migration des campagnes vers les villes a entraîné un développement des quartiers de taudis et des bidonvilles, et l'éclatement des familles a obligé un nombre croissant d'enfants à se prendre en charge. Les conflits qui continuent à sévir dans certains pays ont détruit des structures sociales qui étaient probablement déjà affaiblies. Ces phénomènes constituent un lourd fardeau pour les États chargés de fournir des services sociaux à tous les habitants et de protéger les enfants vulnérables.

L'éducation est la condition première du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, et le Coran accorde une priorité élevée à l'éducation des filles et des garçons. Cependant, malgré certains progrès, la participation à la scolarité primaire reste inférieure à 60 % dans 20 pays de l'OCI. Les disparités entre les sexes persistent et de ce fait, seuls 26 des 57 membres de l'OCI sont sur la bonne voie pour atteindre d'ici à 2005 l'objectif de l'égalité des sexes dans l'éducation primaire inscrit dans les OMD⁵.

Le droit à une identité religieuse et culturelle

L'Islam reconnaît le droit de tous les enfants à une identité religieuse et culturelle, y compris le droit de l'enfant d'exercer sa foi et de pratiquer librement les rites de sa religion dans son pays et à l'extérieur de son pays d'origine, ainsi que d'être protégé contre la conversion forcée à l'Islam. Il reconnaît le droit de l'enfant de respecter sa culture dans l'esprit de tolérance, d'amour, d'acceptation des autres et d'ouverture au monde qui caractérise l'Islam, ainsi que son droit à une éducation compatible avec sa foi, son identité et sa culture.

Le droit de l'enfant à une identité religieuse et culturelle tel qu'il est établi dans l'Islam s'applique aux enfants de toutes les religions, qu'ils vivent ou non dans un pays islamique, et il est réglementé par le régime de la réciprocité et le droit international. Il est compatible avec la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme qui reconnaissent le droit de tous les peuples à un héritage, à une identité et à une spécificité culturels.

Solidarité islamique

«...dans le cadre d'une initiative conjointe de Son Altesse royale le prince Abdullah Ibn Abdul Aziz et de Son Excellence le Premier Ministre de Malaisie, M. Abdullah Badawi, le Secrétariat général s'est vu confier le rôle principal dans un grand projet humanitaire visant à aider les enfants victimes du tsunami en Asie du Sud-Est. Ce projet est la première grande expérience humanitaire organisée en commun sous l'égide de l'Organisation de la Conférence islamique. Le projet porte notamment sur la création de ce qu'on appelle l' « Alliance de l'OCI pour le secours aux enfants victimes du tsunami », qui sont, selon les estimations, près de 35 000. Le coût de ce projet est d'environ 150 millions de dollars qui seront distribués sur une période de 15 ans et financés par des États membres et leur population, par quelques institutions philanthropiques et charitables, ainsi que des organisations de la société civile dans le monde islamique. »

– Allocation de Son Excellence le professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique lors des réunions préparatoires de la 32^e session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, Djedda (Arabie saoudite), 30 avril–2 mai 2005.

La protection des enfants contre la maltraitance, la violence et l'exploitation est un élément essentiel de l'Islam. Dans nombre de pays, le long silence sur plusieurs questions liées à la protection est rompu, surtout par les médias — ce qui est un signe réel de progrès. Mais des millions d'enfants sont toujours exploités et un nombre incalculable d'autres enfants sont en butte à la violence dans leurs foyers et leurs écoles, dans les rues et les institutions, ainsi que dans le système judiciaire pour mineurs. L'absence de données empiriques et de preuves claires, et les préjugés qui entourent certaines de ces questions, font qu'il est très difficile de connaître l'étendue de ces problèmes et cela peut entraver les mesures de protection.

Contraintes et défis

Le tsunami qui a frappé l'Indonésie — un pays de l'OCI — en 2004, avec une force particulière, nous rappelle que des catastrophes naturelles empêchent de nombreux pays, en particulier en Asie et en Afrique subsaharienne, de réaliser leurs objectifs de développement. Tandis que les inondations, les séismes et les sécheresses ravagent certains pays, d'autres sont frappés par des catastrophes d'origine humaine.

Au cours des dix dernières années, des conflits ethnoreligieux et politiques ont entraîné de lourdes pertes humaines dans près d'un tiers des membres de

l'OCI⁶ et les conséquences de ces conflits ont pesé de manière disproportionnée sur les enfants et les femmes. Dans un certain nombre de pays, des attitudes sociales et des malentendus culturels fortement enracinés posent des obstacles dont le démantèlement exigera plusieurs années d'efforts. Dans d'autres pays, le rôle de la société civile visant à faire respecter les droits des enfants et des femmes pourrait être considérablement élargi.

Les contraintes budgétaires ont aussi eu des retombées sur les programmes de développement et les services sociaux. Non seulement les pays de l'OCI font face aux pressions exercées par la mondialisation économique sur des économies locales souvent fragiles, mais encore la mondialisation remet en question les valeurs qui sont le socle des sociétés islamiques.

Face à ces difficultés, les pays de l'OCI s'appuient sur les atouts que leur offrent les traditions islamiques — l'effort personnel, la solidarité et la protection des groupes vulnérables — pour réaffirmer leurs engagements envers leurs enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été ratifiés; aujourd'hui le défi consiste à les mettre en œuvre. Des partenariats actifs entre les gouvernements de l'OCI, ainsi qu'avec des institutions financières internationales et régionales et le secteur privé, seront essentiels pour fournir le financement et l'expertise technique nécessaires. L'aide au développement doit être renforcée — les pays de l'OCI les plus riches assumant leurs responsabilités envers les plus pauvres — et être acheminée systématiquement de façon à répondre aux besoins des enfants.

NOTES

- ¹ À l'exception de la Somalie.
- ² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La Situation des enfants dans le monde 2005 : l'enfance en péril*, UNICEF, New York, 2004.
- ³ Ibid., p. 8–9.
- ⁴ Dans cette publication, les 57 membres de l'OCI sont regroupés en trois sous-régions : africaine, arabe et asiatique/autre (pour connaître les pays de chaque sous-région, voir l'annexe 1). Sauf indication contraire, les données statistiques sont extraites de *La Situation des enfants dans le monde 2005*, op. cit., accompagnées de calculs additionnels effectués par l'UNICEF pour la région et les sous-régions de l'OCI (Voir tableaux statistiques.)
- ⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : Un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes*, (numéro 2), UNICEF, New York, avril 2005.
- ⁶ *La Situation des enfants dans le monde 2005*, p. 64–65.

Tableau statistique 1 : Indicateurs de base

Pays et territoires	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5)		Nombre annuel de naissances (milliers) (2003)		Nombre annuel de naissances (milliers) (2003)	Nombre annuel de décès d'enfants de moins de 5 ans (milliers) (2003)	PNB par habitant (\$EU) (2003)	Espérance de vie à la naissance (années) (2003)	Taux d'alpha- bétisation des adultes (2000)	Taux de fécondité (2003)	
		1990	2003	Total	moins de 18 ans							moins de 5 ans
Afghanistan	4	260	257	23897	11910	4183	1136	292	250 x	43	36	6,8
Albanie	115	45	21	3166	1062	276	57	1	1740	74	85	2,3
Algérie	76	69	41	31800	12606	3349	724	30	1890	70	67	2,8
Arabie saoudite	104	44	26	24217	10868	3542	762	20	8530 x	72	76	4,5
Azerbaïdjan	51	105	91	8370	2991	690	148	13	810	72	97 x	2,1
Bahreïn	133	19	15	724	244	71	14	0	10840 x	74	88	2,6
Bangladesh	62	144	69	146736	65342	19408	4183	289	400	62	40	3,4
Bénin	25	185	154	6736	3533	1168	278	43	440	51	37	5,6
Brunei Darussalam	162	11	6	358	127	39	8	0	24100 x	76	92	2,5
Burkina Faso	8	210	207	13002	7264	2560	621	129	300	46	24	6,7
Cameroun	21	139	166	16018	7868	2443	563	93	640	46	71	4,6
Comores	59	120	73	768	377	124	28	2	450	61	56	4,8
Côte d'Ivoire	14	157	192	16631	8114	2492	587	113	660	41	49	4,7
Djibouti	31	175	138	703	347	116	27	4	910	46	65	5,6
Égypte	79	104	39	71931	29856	8702	1911	75	1390	69	55	3,3
Émirats arabes unis	153	14	8	2995	905	246	49	0	18060 x	75	76	2,8
Gabon	51	92	91	1329	630	191	41	4	3580	57	71	3,9
Gambie	37	154	123	1426	669	221	50	6	310	54	37	4,7
Guinée	23	240	160	8480	4283	1471	362	58	430	49	41	5,8
Guinée-Bissau	10	253	204	1493	800	292	74	15	140	45	38	7,1
Guyana	62	90	69	765	271	79	16	1	900	63	99	2,3
Indonésie	76	91	41	219883	77966	21636	4515	185	810	67	87	2,3
Iran (République islamique d')	79	72	39	68920	27281	6205	1424	56	2000	70	76	2,3
Iraq	35	50	125	25175	12039	3834	879	110	2170 x	61	39	4,7
Jamahiriya arabe libyenne	132	42	16	5551	2097	600	128	2	5540 x	73	80	3,0
Jordanie	99	40	28	5473	2412	734	151	4	1850	71	90	3,5
Kazakhstan	59	63	73	15433	4849	1142	250	18	1780	67	99	1,9
Kirghizistan	65	80	68	5138	1981	529	112	8	330	69	-	2,6
Koweït	150	16	9	2521	759	245	50	0	16340 x	77	82	2,6
Liban	96	37	31	3653	1279	337	69	2	4040	74	86	2,2
Malaisie	158	21	7	24425	9427	2714	545	4	3780	73	87	2,9
Maldives	61	115	72	318	158	51	11	1	2300	68	97	5,3
Mali	7	250	220	13007	7322	2581	650	143	290	49	26	7,0
Mauritanie	16	183	183	2893	1430	499	120	22	430	53	40	5,8
Maroc	79	85	39	30566	11515	3287	707	28	1320	69	49	2,7
Mozambique	24	235	158	18863	9563	3138	774	122	210	38	44	5,6
Niger	2	320	262	11972	6784	2549	662	173	200	46	16	8,0
Nigéria	13	235	198	124009	63563	20872	4820	954	320	51	64	5,4
Oman	143	30	12	2851	1233	409	91	1	7830 x	73	72	4,9
Ouganda	29	160	140	25827	14724	5358	1317	184	240	47	67	7,1
Ouzbékistan	62	79	69	26093	10600	2691	559	39	420	70	99	2,4
Pakistan	46	130	103	153578	73711	23528	5506	567	470	61	43	5,0
Qatar	133	25	15	610	189	56	10	0	12000 x	72	94	3,2
République arabe syrienne	127	44	18	17800	8012	2322	491	9	1160	72	74	3,3
Sénégal	32	148	137	10095	5058	1631	374	51	550	53	37	4,9
Sierra Leone	1	302	284	4971	2518	903	245	70	150	34	36	6,5
Somalie	6	225	225	9890	5401	2020	516	116	130 x	48	-	7,2
Soudan	49	120	93	33610	15401	4900	1100	102	460	56	58	4,3
Suriname	79	48	39	436	162	47	9	0	1940 x	71	94	2,4
Tadjikistan	39	128	118	6245	2737	723	150	18	190	69	99	3,0
Tchad	12	203	200	8598	4587	1646	416	83	250	45	43	6,6
Territoire palestinien occupé	106	40	24	3557	1871	641	137	3	1110	73	-	5,5
Togo	29	152	140	4909	2479	811	187	26	310	50	57	5,3
Tunisie	106	52	24	9832	3357	807	165	4	2240	73	71	2,0
Turkménistan	47	97	102	4867	1981	497	107	11	1120	67	-	2,7
Turquie	79	78	39	71325	25817	7096	1479	58	2790	71	85	2,4
Yémen	42	142	113	20010	11129	3809	901	102	520	60	46	7,0
Résumés régionaux												
Pays africains de l'OCI		216	189	287365	149759	50327	12021	2158	359	48	54	5,7
Pays arabes de l'OCI		91	70	307129	133327	40650	9030	603	1290	65	60	3,8
Pays asiatiques/autres de l'OCI		111	77	779952	318373	91534	20215	1526	1057	64	69	3,1
Total OCI		133	108	1374447	601459	182511	41266	4287	942	59	64	3,8
Pays développés		105	87	5083370	1924210	552742	119986	10439	1255	62	74	2,9
Pays les moins avancés		181	155	718858	355097	116936	27821	4312	304	49	52	5,1
Monde		95	80	6286228	2183635	618227	133043	10643	5488	63	80	2,7

Notes :

- Données non disponibles.

x Données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays. Ces données ne sont pas incluses dans les moyennes régionales ou les totaux.

Tableau statistique 2 : Des vies saines

Pays et territoires	% de la population (2002) utilisant :		% d'enfants de moins de 5 ans (1995-2003*) souffrant de :					% vaccinés 2003 : enfants de 1 an		Taux de couverture prénatals (%) (1995-2003*)	Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%) (1995-2003*)	Ratio mortalité maternelle†		Risque de décès maternel sur la vie entière (1 sur)
	des sources d'eau potable améliorées	des équipements d'assainissement adéquats	% d'enfants (1995-2003*) nourris exclusivement au sein (<6 mois)	insuffisance pondérale (modérée & grave)		émaciation (modérée & grave)	DPT3	rougeole	déclarée (1985-2003*)			ajustée (2000)		
				modérée	grave									
Afghanistan	13	8	-	48	52	54	50	37	14	1600	1900	6		
Albanie	97	89	6	14	32	97	93	95	94	20	55	610		
Algérie	87	92	13	6	18	87	84	81	92	140	140	190		
Arabie saoudite	-	-	31 k	14	20	95	96	90	91	-	23	610		
Azerbaïdjan	77	55	7	7	13	97	98	66	84	25	94	520		
Bahreïn	-	-	34 k	9	10	97	99	97	98	46	28	1200		
Bangladesh	75	48	46	48	45	85	77	40	14	380	380	59		
Bénin	68	32	38	23	31	88	83	81	66	500	850	17		
Brunéï Darussalam	-	-	-	-	-	99	99	100 x	99	0	37	830		
Burkina Faso	51	12	6	34	37	84	76	73	31	480	1000	12		
Cameroun	63	48	12	21	35	73	61	75	60	430	730	23		
Comores	94	23	21	25	42	75	63	74	62	520	480	33		
Côte d'Ivoire	84	40	10	21	25	54	56	88	63	600	690	25		
Djibouti	80	50	-	18	26	68	66	67	61	74	730	19		
Égypte	98	68	30	9	16	98	98	69	69	84	84	310		
Émirats arabes unis	-	100	34 k	14	17	94	94	97	96	3	54	500		
Gabon	87	36	6	12	21	38	55	94	86	520	420	37		
Gambie	82	53	26	17	19	90	90	91	55	730	540	31		
Guinée	51	13	11	23	26	45	52	71	35	530	740	18		
Guinée-Bissau	59	34	37	25	30	77	61	62	35	910	1100	13		
Guyana	83	70	11	14	11	90	89	81	86	190	170	200		
Indonésie	78	52	40	26	-	70	72	92	68	310	230	150		
Iran (République islamique d')	93	84	44	11	15	99	99	77	90	37	76	370		
Iraq	81	80	12	16	22	81	90	77	72	290	250	65		
Jamahiriya arabe libyenne	72	97	-	5	15	93	91	81	94	77	97	240		
Jordanie	91	93	27	4	9	97	96	99	100	41	41	450		
Kazakhstan	86	72	36	4	10	99	99	91	99	50	210	190		
Kirghizistan	76	60	24	11	25	98	99	97	98	44	110	290		
Koweït	-	-	12 k	10	24	99	97	95	98	5	5	6000		
Liban	100	98	27 k	3	12	92	96	87	89	100 x	150	240		
Malaisie	95	-	29 k	12	-	96	92	-	97	50	41	660		
Maldives	84	58	10	30	25	98	96	81	70	140	110	140		
Mali	48	45	25	33	38	69	68	57	41	580	1200	10		
Maroc	80	61	66 k	9	24	91	90	68	40	230	220	120		
Mauritanie	56	42	20	32	35	76	71	64	57	750	1000	14		
Mozambique	42	27	30	24	41	72	77	76	48	1100	1000	14		
Niger	46	12	1	40	40	52	64	41	16	590	1600	7		
Nigéria	60	38	17	29	38	25	35	58	35	-	800	18		
Oman	79	89	-	24	23	99	98	100	95	23	87	170		
Ouganda	56	41	63	23	39	81	82	92	39	510	880	13		
Ouzbékistan	89	57	19	8	21	98	99	97	96	34	24	1300		
Pakistan	90	54	16 k	38	37	67	61	43	23	530	500	31		
Qatar	100	100	12 k	6	8	92	93	94 x	98	10	140	170		
République arabe syrienne	79	77	81 k	7	18	99	98	71	76 x	65	160	130		
Sénégal	72	52	24 k	23	25	73	60	79	58	560	690	22		
Sierra Leone	57	39	4	27	34	70	73	68	42	1800	2000	6		
Somalie	29	25	9	26	23	40	40	32	34	-	1100	10		
Soudan	69	34	16	17	-	50	57	60	86 x	550	590	30		
Suriname	92	93	9	13	10	74	71	91	85	150	110	340		
Tadjikistan	58	53	14	-	36	82	89	71	71	45	100	250		
Tchad	34	8	10	28	29	47	61	42	16	830	1100	11		
Territoire palestinien occupé	94	76	29 k	4	9	98	99	96	97	-	100	140		
Togo	51	34	18	25	22	64	58	73	49	480	570	26		
Tunisie	82	80	46	4	12	95	90	92	90	69	120	320		
Turkménistan	71	62	13	12	22	98	97	98	97	9	31	790		
Turquie	93	83	7	8	16	68	75	68	81	130 x	70	480		
Yémen	69	30	18	46	53	66	66	45	22	350	570	19		
Résumés régionaux														
Pays africains de l'OCI	58	35	22	27	36	51	55	67	39	-	910	15		
Pays arabes de l'OCI	83	68	28	15	22	82	83	69	66	-	300	68		
Pays asiatiques/autres de l'OCI	81	58	30	31	34	76	74	61	47	-	380	64		
Total OCI	77	55	27	26	32	70	71	64	48	-	510	41		
Pays développés	79	49	38	27	31	76	75	70	59	-	440	61		
Pays les moins avancés	58	35	33	36	42	68	67	56	32	-	890	17		
Monde	83	58	37	27	31	78	77	70	62	-	400	74		

Notes :

* Données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.

- Données non disponibles.

x Données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays. Ces données ne sont pas incluses dans les moyennes régionales ou les totaux.

k Ne concerne que l'allaitement exclusivement au sein pendant moins de 4 mois.

Tableau statistique 3 : VIH/SIDA, éducation, protection et indicateurs économiques

Pays et territoires	VIH / SIDA	ÉDUCATION	PROTECTION				INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
	Taux de prévalence (15-49 ans), fin 2003 (est.)	Taux net d'inscription de fréquentation dans le primaire (c. 2001)	Mariage d'enfants 1986-2003*	Enregistrement des naissances 1999-2003*	Mutilation génitale féminine/excision 1998-2003†		% de la population ayant moins d'1 dollar US/jour (1992-2002*)	% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs (1992-2004*) :		
					femmes (15-49 ans)	filles		santé	éducation	défense
Afghanistan	-	-	-	10	-	-	-	-	-	
Albanie	-	97	-	99	-	-	2	4	2	4
Algérie	0,1	97	-	-	-	-	2	4	24	17
Arabie saoudite	-	60	-	-	-	-	-	6 x	14 x	36 x
Azerbaïdjan	<0,1	80	-	97	-	-	4	1	3	11
Bahreïn	0,2	92	-	-	-	-	-	7	13	14
Bangladesh	-	79	65	7	-	-	36	5 x	11 x	10 x
Bénin	1,9	54	37	62	17	6	-	6 x	31 x	17 x
Brunéï Darussalam	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	4,2	35	62	-	77	32	45	7	17	14
Cameroun	6,9	74	43	79	1	-	17	3	12	10
Comores	-	55	30	83	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	7,0	64	33	72	45	24	16	4 x	21 x	4 x
Djibouti	2,9	34	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	<0,1	92	20	-	97	47	3	3	15	9
Émirats arabes unis	-	84	-	-	-	-	-	8	18	31
Gabon	8,1	80	34	89	-	-	-	-	-	-
Gambie	1,2	74	-	32	-	-	59	7 x	12 x	4 x
Guinée	3,2	62	-	67	99	54	-	3 x	11 x	29 x
Guinée-Bissau	-	45	-	42	-	-	-	1 x	3 x	4 x
Guyana	2,5	98	-	97	-	-	2	-	-	-
Indonésie	0,1	96	24	62	-	-	8	1	4	3
Iran (République islamique d')	0,1	87	-	-	-	-	2	6	7	12
Iraq	<0,1	78	-	98	-	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	<0,1	95	11	-	-	-	2	10	16	19
Kazakhstan	0,2	96	14	-	-	-	2	2	3	6
Kirghizistan	0,1	90	21	-	-	-	2	11	20	10
Koweït	-	89	-	-	-	-	-	7	15	17
Liban	0,1	92	11	-	-	-	-	2	7	11
Malaisie	0,4	95	-	-	-	-	2	6	23	11
Maldives	-	98	-	73	-	-	-	9	18	10
Mali	1,9	39	65	48	92	73	73	2 x	9 x	8 x
Maroc	0,1	89	18 y	-	-	-	2	3	18	13
Mauritanie	0,6	67	37	55	71	66	26	4 x	23 x	-
Mozambique	12,2	60	57	-	-	-	38	5 x	10 x	35 x
Niger	1,2	35	77	46	5	3	64	-	-	-
Nigéria	5,4	62	43	68	19	10	70	1 x	3 x	3 x
Oman	0,1	76	-	-	-	-	-	7	15	33
Ouganda	4,1	79	54	4	-	-	82	2 x	15 x	26 x
Ouzbékistan	0,1	80	15	100	-	-	22	-	-	-
Pakistan	0,1	61	32 y	-	-	-	13	1	1	18
Qatar	-	99	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	<0,1	97	-	-	-	-	-	2	9	24
Sénégal	0,8	58	36	62	-	-	26	3	14	7
Sierra Leone	-	41	-	46	-	-	57 x	10 x	13 x	10 x
Somalie	-	11	-	-	-	-	-	1 x	2 x	38 x
Soudan	2,3	49	27 y	64	90	58	-	1	8	28
Suriname	1,7	99	-	95	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	<0,1	96	-	75	-	-	10	2	4	9
Tchad	4,8	58	71	25	45	-	-	8 x	8 x	-
Territoire palestinien occupé	-	99	-	100	-	-	-	-	-	-
Togo	4,1	63	31	82	-	-	-	5 x	20 x	11 x
Tunisie	<0,1	98	10 y	-	-	-	2	6	20	5
Turkménistan	<0,1	-	9	-	-	-	12	-	-	-
Turquie	-	88	23	-	-	-	2	3	10	8
Yémen	0,1	55	48	-	23	20	16	4	22	19
Résumés régionaux										
Pays africains de l'OCI	5,4	60	-	-	-	-	59	-	-	-
Pays arabes de l'OCI	0,3	75	-	-	-	-	4	4	17	14
Pays asiatiques/autres de l'OCI	0,1	82	-	-	-	-	13	3	8	9
Total OCI	1,2	75	-	-	-	-	22	4	11	10
Pays développés	1,2	65	-	-	-	-	22	3	10	10
Pays les moins avancés	3,2	49	-	-	-	-	39	-	-	-
Monde	1,1	82	-	-	-	-	21	12	5	10

Notes:

* Données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.

† Femmes : le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans qui ont subi une mutilation génitale/excision. Filles : le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans dont une fille au moins a subi une mutilation génitale/excision.

- Données non disponibles.

x Données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays. Ces données ne sont pas incluses dans les moyennes régionales ou les totaux.

y Données ne correspondant pas à la définition standard ou ne portant que sur une partie du pays mais incluses dans le calcul des moyennes régionales ou mondiales.

ANNEXE 1 : Membres de l'OCI, par sous-région		
Membres africains	Membres arabes	Membres asiatiques/autres
1. Bénin	1. Algérie	1. Afghanistan
2. Burkina Faso	2. Arabie saoudite	2. Albanie
3. Cameroun	3. Bahreïn	3. Azerbaïdjan
4. Côte d'Ivoire	4. Comores	4. Bangladesh
5. Gabon	5. Djibouti	5. Brunéi Darussalam
6. Gambie	6. Égypte	6. Guyana
7. Guinée	7. Émirats arabes unis	7. Indonésie
8. Guinée-Bissau	8. Iraq	8. Iran (République islamique d')
9. Mali	9. Jamahiriya arabe libyenne	9. Kazakhstan
10. Mozambique	10. Jordanie	10. Kirghizistan
11. Niger	11. Koweït	11. Malaisie
12. Nigéria	12. Liban	12. Maldives
13. Ouganda	13. Maroc	13. Ouzbékistan
14. Sénégal	14. Mauritanie	14. Pakistan
15. Sierra Leone	15. Oman	15. Suriname
16. Tchad	16. Qatar	16. Tadjikistan
17. Togo	17. République arabe syrienne	17. Turkménistan
	18. Somalie	18. Turquie
	19. Soudan	
	20. Territoire palestinien occupé	
	21. Tunisie	
	22. Yémen	

TABLE DES MATIÈRES DU DOCUMENT COMPLET

AVANT-PROPOS : LES ENFANTS D'ABORD

VUE GÉNÉRALE

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements pris dans « Un Monde digne des enfants »

La situation des enfants dans le monde islamique

Contraintes et défis

PROMOUVOIR DES VIES SAINES

Mortalité des moins de cinq ans

Nutrition

Maternité sans risque

Vaccination

Poliomyélite

Eau salubre et assainissement

Mobilisation de ressources pour la santé

POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Accès à l'éducation primaire

Parité des sexes

Mobilisation de ressources pour une éducation de qualité

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le défi de la protection

Enregistrement des naissances

Protection contre les conflits armés

Protection contre l'exploitation sexuelle

Mariage d'enfants

Travail des enfants

Mutilations génitales féminines/excision

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Taux de prévalence

Connaissances et comportements

Orphelins et enfants vulnérables

Stratégies de lutte contre le VIH/SIDA

HONORONS-NOUS NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES ENFANTS ?

Investir en faveur des enfants

Mécanismes de suivi

Ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs

Réforme législative nationale

Réforme institutionnelle

La possibilité de respecter les engagements pris

ANNEXES

1 : Membres de l'OCI, par sous-région

2 : État des Plans d'action nationaux (PAN) et autres mesures de suivi de la Session extraordinaire consacrée aux enfants

3 : Résolution relative aux soins à prodiguer aux enfants et à la protection des enfants dans le monde islamique

4 : Déclaration du Caire des autorités religieuses des États arabes réagissant à l'épidémie du VIH/SIDA

TABLEAUX STATISTIQUES

1 : Indicateurs de base

2 : Des vies saines

3 : VIH/SIDA, éducation, protection et indicateurs économiques

NOTES



L'Organisation de la Conférence islamique

PO Box 178

Djeddah 21411

Royaume d'Arabie saoudite

Téléphone: 6900001, télécopie : 2751953

Courriel : info@oic-oci.org

Site Internet : <http://www.oic-oci.org>

**Organisation islamique pour l'éducation,
la science et la culture (ISESCO)**

Avenue Attine - Hay Ryad - BP 2275

CP 10104 Rabat

Maroc

Téléphone : 37-77-24-33; 37-71-53-05

Télécopie : 37-77-74-59; 37-77-20-58

Courriel : isesco@isesco.org.ma

Site Internet : <http://www.isesco.org.ma>

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance
(UNICEF)**

3 United Nations Plaza

New York, NY 10017

Etats-Unis

Téléphone : 212-326-7000

Courriel : pubdoc@unicef.org

Site Internet : <http://www.unicef.org/french>

Photos de couverture (à partir de la gauche)

© UNICEF/HQ98-0999/Giacomo Pirozzi

UNICEF/HQ03-0536/Giacomo Pirozzi

UNICEF/HQ01-0649/Shehzad Noorani

© Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

ISBN : 92-806-3899-8

Novembre 2005